



Société des
auteurs et
compositeurs
dramatiques

| JUIN 2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SACD-CANADA ET ÉLECTION DU COMITÉ DES AUTEURS

L'assemblée générale annuelle de la SACD-Canada tenue le 1^{er} mai dernier, fut marquée par d'importants changements au sein du comité des auteurs de la SACD.

Pour la première fois de son histoire, une femme a été nommée à la présidence du comité des auteurs. La nouvelle présidente, **Marie-France LANDRY**, œuvre depuis plus de 30 ans dans les secteurs de la télévision, du cinéma, de l'édition et de l'illustration et a contribué à une cinquantaine de productions et coproductions internationales, en français et en anglais, dont plusieurs ont été primées. Impliquée depuis le début des années 2000 au sein du comité des auteurs, elle a fait partie du comité exécutif à plusieurs reprises au cours des 25 dernières années. Vous pouvez faire plus amplement connaissance avec le parcours de Marie-France LANDRY en consultant sa biographie sur [notre site web](#).

Marie-France Landry sera soutenue dans ses fonctions par le comité exécutif au sein duquel ont été nommés **Pierre-Michel TREMBLAY**, vice-président, et **Louis BÉLANGER**. Tous les deux s'impliquent depuis de nombreuses années au sein du comité des auteurs.

Le comité des auteurs est heureux d'accueillir trois nouveaux membres: les scénaristes **Catherine LÉGER** et **Louis-Martin PEPPERALL**, ainsi que le réalisateur **Luc PICARD**. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Ensemble, les membres du comité collaboreront étroitement avec la déléguée générale, Frédérique COUETTE, afin de veiller à la défense des droits des auteurs et au paiement des redevances qui leur reviennent.

Le comité des auteurs et la déléguée générale souhaitent également souligner le départ de quatre membres éminents du comité des auteurs, soit **Luc DIONNE**, qui a occupé la présidence du comité depuis 2012, **Denys ARCAND**, membre fondateur, **Benoît PILON**, vice-président du comité, et **Johanne PRÉSENT**. Nous les remercions chaleureusement pour leur contribution exceptionnelle et leur adressons nos meilleurs vœux dans la poursuite de leurs projets.



Votre comité des auteurs 2026-2027

Présidente Marie-France LANDRY

Vice-président Pierre-Michel TREMBLAY

Membre du comité exécutif Louis BÉLANGER

Télévision Nadine BISMUTH, Rafaële GERMAIN, François GINGRAS, Marie-France LANDRY, Jeanne LEBLANC, Louis-Martin PEPPERALL

Cinéma Louis BÉLANGER, Catherine LÉGER, Luc PICARD, Marc ROBITAILLE

Scène Guillaume CORBEIL, Pierre-Michel TREMBLAY

Action culturelle François GINGRAS, Pierre-Michel TREMBLAY



SACD PARIS - ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2026-2027

La présidente nouvellement nommée de la SACD Canada, Marie-France LANDRY, ainsi que le président sortant, Luc DIONNE, et la déléguée générale, Frédérique COUETTE, se sont rendus à Paris à l'occasion de l'assemblée générale de la SACD qui a eu lieu le 25 juin dernier.

Ce fut l'occasion pour Luc DIONNE de prononcer d'un dernier discours au cours duquel il a notamment rappelé les particularités canadiennes. Le Conseil d'administration l'a chaleureusement remercié pour toutes ses années passées au sein de la SACD.

Pour sa part, Marie-France LANDRY a rencontré la présidente sortante de la SACD à Paris, Brigitte BUC, le directeur général, Pascal ROGARD, le secrétaire général, Patrick RAUDE. Elle a aussi fait la connaissance de ses consœurs et confrères au sein du conseil d'administration dont la nouvelle présidente Régine CHOPINOT.

Lors de l'assemblée générale, les membres de la SACD ont voté en ligne et sur place pour élire le nouveau conseil d'administration. **Régine CHOPINOT**, chorégraphe de renom, a été élue présidente du conseil d'administration et Virginie JALLOT, première vice-présidente.

Présidente Régine CHOPINOT (*danse*)

Première vice-présidente Virginie JALLOT (*animation*)

Vice-présidents.tes Catherine CORSINI (*cinéma*), Marc-Olivier DUPIN (*musique et danse*), Laurence KATRIAN (*réalisatrice télévision*), Akima SEGHIR (*scénariste télévision*), Panchika VELEZ (*théâtre*)

Administrateurs.trices délégué.e.s Sophie BOCQUILLON (*radio*), Héroïse CAPOCCIA (*animation*), Marie-Dominique FRÉVAL (*art de la rue*), Marie-France LANDRY (*présidente du comité canadien*), Emmanuel TEXERAUD (*président du comité belge*), Juliette TRESANINI (*œuvres interactives, numériques, digitales et web*)

Administrateurs.trices Catherine ANNE (*théâtre*), Sylvie BAILLY (*scénariste télévision*), Elsa BARRÈRE (*humour*), Laurent DUSSAUX (*réalisateur télévision*), Stéphanie GIRERD (*cinéma*), Caroline HUPPERT

(réalisatrice télévision), Claire LEMARECHAL (scénariste télévision), Florence PHILIPPONNAT (scénariste télévision), Axelle ROPERT (cinéma), Nicole SIGAL (théâtre), Carole THIBAUT (théâtre), Catherine VERHELST (musique)



Quelques chiffres pour 2025

Perception :	285.7 M€
audiovisuel	196.4 M€
spectacle vivant	86.6 M€
écrit	1.6 M€
Répartition :	281 M€
Membres :	68 044
Membres canadiens :	1 885

RADIODIFFUSEUR



Reconduction de la licence pour 2026-2027.

NOS ACTIONS CULTURELLES

Un projet, trois feed-back 2026

Dans le cadre de ce programme qui permet à un auteur de profiter d'une matinée d'échanges et de conseils avec des collègues expérimentés, nous avons reçu plusieurs projets soumis par des auteurs et autrices provenant de diverses disciplines.

Jean BEAUDRY, Brigitte D'AMOURS et Pierre-Michel TREMBLAY qui animaient les rencontres cette année, ont retenu le projet de long métrage d'**Alexandre PELLETIER** et **Guillaume HARVEY**. Ces derniers ont ainsi pu bénéficier d'un échange fructueux et de conseils avisés lors des deux rencontres qui ont eu lieu au mois d'avril dernier.

Pour la suite de monde 2026

Jean BEAUDRY, Mario BOLDUC, Jean-Pierre GARIÉPY et Johanne PRÉSENT ont assuré l'accompagnement de l'édition 2026 des rencontres destinées aux scénaristes et aux réalisateurs comptant moins de sept ans d'expérience en télévision et au cinéma.

Parmi les projets soumis, deux projets ont été retenus, celui de **Briana LEGAULT** ainsi que celui de **Marie-Catherine MASSIE** et **Samuel RANCOURT**, ces derniers ayant bénéficié de l'accompagnement de **Jean-Pierre GARIÉPY**.

25e Édition du festival du Jamais Lu

Le **Festival du Jamais Lu de Montréal** est un organisme consacré au développement de la dramaturgie qui offre des tribunes ouvertes, accessibles et bienveillantes afin de faire rayonner la diversité des voix qui composent la création théâtrale contemporaine. La SACD Canada soutient cet organisme depuis de nombreuses années.

Présentée sous la codirection générale d'Éric NOËL, récemment nommé à la tête du festival, la 25^e édition a eu lieu du 1^{er} au 9 mai.

Placée sous le thème « Réparer nos transmissions », cette édition invite à réfléchir aux modes de création et de transmission pour l'avenir. Les célébrations ont débuté le 1^{er} mai au Théâtre Aux Écuries avec *Un quart de siècle au quart de tour*, un spectacle anniversaire de huit heures retraçant l'histoire du festival. La soirée d'ouverture s'est tenue au parc Frédéric-Back avec *Jamais Lune*.

REFLET SUR L'ACTUALITÉ DES DERNIERS MOIS

Stratégie québécoise de l'audiovisuel

Le 22 juin, le gouvernement du Québec a, pour sa part, révélé sa **Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031 : Faire battre le cœur du Québec sur nos écrans**. Cette stratégie vise à renforcer un secteur clé à la fois pour l'identité culturelle et l'économie du Québec. Dans un contexte de transformation rapide causée par le numérique, les plateformes en ligne et l'intelligence artificielle, l'industrie audiovisuelle fait face à des défis majeurs de financement, de visibilité et de compétition internationale. Dans ce contexte, afin de soutenir la transition de l'industrie et de préserver la souveraineté culturelle québécoise, le gouvernement annonce un investissement de **609,6 millions de dollars sur cinq ans**.

La stratégie québécoise s'appuie sur une vision centrale faisant de l'audiovisuel un moteur de création, de fierté collective et de transmission culturelle, particulièrement auprès des jeunes, et de quatre grands objectifs visant à renforcer le lien avec les publics, adapter les contenus aux nouvelles habitudes numériques, affirmer la culture québécoise et assurer la viabilité économique du secteur. Articulée autour de quatre grands axes d'intervention (identité culturelle et engagement des publics, accessibilité des

contenus québécois, visibilité des œuvres au Québec et à l'international, et consolidation d'un écosystème moderne), elle met aussi de l'avant des principes, comme la priorité à la jeunesse, la diversité des contenus, leur accessibilité et la collaboration entre les acteurs.

Plus concrètement, la stratégie prévoit notamment des mesures importantes, telles que la transformation de Télé-Québec en média multi-plateforme axé sur les jeunes, l'augmentation des financements à la SODEC et au CALQ, le soutien accru aux contenus numériques et aux créateurs, ainsi que la modernisation des crédits d'impôt et du cadre législatif.

Sa mise en œuvre se fera en deux phases, permettant d'abord de renforcer rapidement l'offre, puis de consolider les transformations à long terme, afin d'assurer un développement durable de l'audiovisuel québécois.

La nouvelle stratégie en matière d'intelligence artificielle (IA) du gouvernement canadien

Le 4 juin dernier, le gouvernement fédéral a lancé la **Stratégie nationale en matière d'IA du Canada : l'IA pour tous**. Cette stratégie s'articule autour de trois axes visant à instaurer la confiance des Canadiens et Canadiennes dans l'IA, élargir les opportunités offertes par l'IA et protéger la souveraineté canadienne. À cette fin, le gouvernement fédéral établit six piliers constituant, selon lui, une assise durable pour l'approche canadienne en matière d'IA.

La SACD partage cependant les préoccupations exprimées par la **CDEC**, et l'ensemble du milieu culturel, quant à l'absence d'un engagement clair portant sur le droit d'auteur. Rappelons que l'entraînement des systèmes d'IA générative s'appuie sur l'utilisation, sans autorisation ni rémunération, de contenus protégés. Les grandes entreprises technologiques soutiennent ainsi leur croissance démesurée sans jamais tenir compte de la valeur de la créativité et de la propriété intellectuelle.

Le gouvernement doit réaffirmer le principe d'autorisation préalable prévu par la *Loi sur le droit d'auteur* et prendre l'engagement de ne pas introduire de nouvelles exceptions générales portant sur la fouille de textes et de données. Les bénéfices d'une *IA pour tous* passent également par la promotion d'un cadre d'utilisation légale et rémunéré des contenus culturels, le développement d'un marché de licences volontaires, individuelles ou collectives, et l'adoption de mesures de transparence exigeant l'identification des contenus générés par l'IA.

En se concentrant essentiellement sur la souveraineté numérique, la Stratégie néglige des aspects essentiels de la souveraineté culturelle.

Recul du gouvernement fédéral sur la contribution des plateformes étrangères au système de radiodiffusion canadien

Le 21 mai 2026, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) publiait sa deuxième **décision (CRTC 2026-96)** visant à l'établissement d'un cadre de contribution modernisé et plus équitable entre les acteurs canadiens et étrangers.

Cette décision très attendue est issue de la mise en œuvre de la *Loi sur la radiodiffusion* et des consultations publiques menées par le CRTC. Elle établissait notamment le niveau des obligations de dépenses en émissions canadiennes (DEC) pour les entreprises générant au moins 25 M\$ de revenus canadiens annuels de radiodiffusion et imposait une obligation à hauteur de 25 % de ces revenus pour les radiodiffuseurs canadiens et de 15 % pour les plateformes étrangères.

Le 3 juin, le gouvernement fédéral, soutenant que les contributions imposées aux plateformes étrangères pourraient rejaillir sur le prix payé par les consommateurs canadiens pour ces services, a demandé au CRTC de revenir sur l'obligation de contribution qui leur a été imposée et annoncé leur remplacement par une subvention gouvernementale de 600 millions de dollars visant à soutenir la création canadienne.

Bien que le financement gouvernemental supplémentaire grandement nécessaire au secteur de l'audiovisuel soit bien accueilli, la décision du gouvernement n'en demeure pas moins préoccupante ainsi que le souligne notamment la **Coalition pour la diversité des expressions culturelles** (CDEC). En renonçant à imposer aux plateformes étrangères qui tirent profit du marché canadien une obligation de contribution équitable, le gouvernement rend le financement de la culture plus vulnérable aux aléas et priorités politiques, et cela, alors que de nombreux pays ont justement fait le choix d'imposer des obligations de contributions à ces grandes entreprises en ligne.

Renégociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACÉUM)

Le 20 avril dernier, la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et ses membres, dont la SACD, ont adressé **une lettre au premier ministre du Canada, le très Honorable Mark CARNEY**, afin de réaffirmer l'engagement de la CDEC et de ses membres à contribuer activement aux réflexions entourant la révision de l'Accord.

La lettre rappelle les enjeux clés défendus par la CDEC, notamment :

- L'importance de l'exemption culturelle dans l'ACÉUM ;
- La défense de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* ;
- Le développement d'une intelligence artificielle canadienne souveraine reposant sur trois piliers fondamentaux : l'autorisation, la rémunération et la transparence (ART) ;
- La mise en œuvre de mesures complémentaires en matière de droit d'auteur, notamment l'instauration d'un droit de suite pour les artistes en arts visuels, la modification de la formulation de l'exception d'utilisation équitable afin d'assurer une rémunération équitable pour les auteurs et les éditeurs, ainsi que la garantie de la neutralité du régime de copie privée pour le secteur de la musique.

Gouvernement fédéral : formation d'un conseil consultatif sur l'IA et la culture

À l'issue du premier **Sommet national canadien sur l'intelligence artificielle et la culture**, qui s'est tenu à Banff (Alberta) du 15 au 17 mars dernier, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un conseil consultatif sur l'IA et la culture. Ce conseil sera sous la responsabilité conjointe de l'honorable Marc MILLER, ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, et de l'honorable Evan SOLOMON, ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.

Rappelons que lors de ce sommet, le gouvernement fédéral a fait part de sa volonté de « *définir une vision commune de l'avenir de la culture à l'ère de l'IA et de trouver des solutions novatrices, responsables et typiquement canadiennes* ».

Composé de 12 membres qui se réuniront deux fois par année, le conseil consultatif aura pour mission d'aider le « gouvernement et le secteur créatif à composer avec les changements rapides suscités par l'IA et de fournir régulièrement des conseils et des analyses afin de soutenir à la fois la protection des industries culturelles canadiennes et les possibilités de croissance et d'innovation ». En date de ce bulletin, les membres du conseil n'ont pas encore été nommés.

France : proposition de loi Darcos sur le droit d'auteur et l'IA

Ce projet de loi déposé au Sénat le 12 décembre 2025 visait à instaurer une présomption d'utilisation des contenus protégés par les fournisseurs d'IA.

Grâce à ce renversement de la charge de la preuve, les contenus culturels auraient ainsi été réputés avoir été exploités dès lors qu'un indice lié au développement, au déploiement du système ou aux résultats générés en rend l'utilisation plausible. Cette proposition, en rééquilibrant les relations entre les créateurs et les industriels de l'IA et en permettant un exercice réel de leurs droits par les auteurs, aurait permis de lutter contre le pillage des œuvres pour entraîner les systèmes d'IA.

Portée par plus de 80 organisations françaises du secteur culturel et de la presse, la proposition de loi Darcos a été adoptée à l'unanimité par le Sénat le 8 avril dernier ainsi qu'en Commission de la culture à l'Assemblée nationale le 2 juin 2026.

Elle devait ensuite faire l'objet d'un examen en séance publique à l'Assemblée nationale le 11 juin 2026. Malheureusement, ainsi que l'ont vivement dénoncé la SACD et d'autres organisations, elle a fait l'objet d'une **stratégie d'obstruction parlementaire** intense menée par certains députés et a finalement été écartée du calendrier parlementaire le 12 juin dernier.

ADHÉSIONS

Depuis le 1^{er} avril, nous avons enregistré les adhésions suivantes :

Sophie BERNIER, scénariste

Audrey BÉLAND, scénariste

Zehira DARABID, scénariste, réalisatrice

Olivia PALACCI, scénariste

Sarah DESJEUNES, scénariste

Nadine DE BOER, scénariste

Geneviève DULUDE-DECELLES, scénariste, réalisatrice

Alain FARAH, scénariste

Tamara LAGRANDEUR, scénariste

Sophie JARVIS, réalisatrice

Émilie DIONNE LANTHIER, scénariste

Brigitte POUPART, scénariste, réalisatrice

RAPPEL : BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE GILLES-CARLE

La bibliothèque virtuelle Gilles-Carle met à disposition des scénarios valorisant le patrimoine télévisuel et cinématographique québécois. Ces ressources sont consultées par un large public — enseignants, étudiants, comédiens, auteurs, critiques et essayistes — et contribuent à réduire le recours aux répertoires internationaux en ligne.

La SACD a développé une plateforme offrant un accès gratuit aux textes de scénarios issus de la production audiovisuelle québécoise, fournis volontairement par les auteurs souhaitant en permettre la consultation.

Conformément aux garanties accordées par les auteurs, les utilisateurs sont autorisés à imprimer ces textes pour un usage personnel uniquement. Toute adaptation ou autre forme d'exploitation est interdite.

Les auteurs désirant diffuser leurs œuvres doivent transmettre leurs textes à la SACD **en format PDF**, accompagnés du formulaire de renseignements dûment rempli en ligne. **La garantie sur la titularité des droits** doit être envoyée par courriel à : audiovisuel@sacd.ca

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre des scénarios susceptibles de bénéficier aux auteurs québécois.

DÉCLARATION D'OEUVRES

Tous les documents imprimables à partir de [notre site](#) peuvent être envoyés par courriel ou par la poste. Dans tous les cas, ils doivent être complétés sans rature ni annotation faute de quoi ils seront refusés.

Nous vous rappelons que de votre Espace membre accessible par le site de la SACD-France

(www.sacd.fr/membre/login), la déclaration en ligne est possible.

La liste des déclarations enregistrées au répertoire de janvier à mars 2026 est disponible sur notre site à l'onglet [Communications / Liste des déclarations](#).

COORDONNÉES BANCAIRES

Tout changement doit nous être absolument signalé, faute de quoi, les transferts de droits sur un compte bancaire personnel ou de compagnie pourraient être retardés.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE

Veuillez nous faire part de tout changement afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans les envois qui vous sont destinés.

AVANTAGES

Vous pouvez consulter sur notre site les avantages offerts avec votre carte de membre | SACD

HORAIRES

Du lundi au jeudi, le bureau est ouvert de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à midi.



ENVOYER À UN AMI



SITE WEB



BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE GILLES-CARLE | BOTTIN

Gilles **CARLE**
Président 1987-1992
Président d'honneur 1993-2009

COMITÉ DES AUTEURS

TÉLÉVISION

Marie-France
LANDRY, présidente
Nadine **BISMUTH**
Rafaële **GERMAIN**
François **GINGRAS**
Jeanne **LEBLANC**
Louis-Martin
PEPPERALL

CINÉMA

Louis **BÉLANGER**
Catherine **LÉGER**
Luc **PICARD**
Marc **ROBITAILLE**

SCÈNE

Pierre-Michel
TREMBLAY, vice-président
Guillaume **CORBEIL**

ACTION CULTURELLE

François **GINGRAS**
Pierre-Michel
TREMBLAY

ADMINISTRATION

Frédérique COUETTE

Lia BASCHENIS

Marc BRIND'AMOUR

Myriam HENRY

Déléguee g n rale

Spectacle vivant -
Audiovisuel -
Adh sions -
D clarations

Accueil - Gestion
formulaires fiscaux -
Radiodiffuseurs

R partitions - D p t de
texte - Radiodiffuseurs